

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

Bureau du 3 février 2023 à Paray-le-Monial à 15h (Pays)

Relevé de décisions et d'échanges

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. David CORDEIRO, Mme Stéphanie DUMOULIN, M. François de BELIZAL, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Bernard LABROSSE, M. Jean-Marc NESME, M. Denis PROST.

POUVOIRS et excusés :

M. Fabien GENET, M. Christian LAVENIR, M. Dominique LOTTE, M. Philippe PAPERIN, M. Georges ROUSSELET.

Rappel de l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2022
- Préparation du budget 2023
- Montant des cotisations des communautés de communes membres
- Point sur les contractualisations (contrat territoires en action (TEA) avec la Région 2022-2028, candidature au programme Leader 2023-2027, candidature au FEDER Rural, contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat)
- Point sur la modification en cours du SCoT
- Présentation du logo du paysage culturel de l'élevage bovin, candidat au patrimoine mondial (UNESCO)
- Recrutement de cabinets pour l'installation de médecins libéraux

Point à ajouter à l'ordre du jour

- Participation à l'édition 2023 du salon CIEL à Lyon (Carrefour de l'immobilier d'entreprise)

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Approbation du compte rendu du Bureau du 9 décembre 2022

Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Sur proposition du Président, le Bureau valide à l'unanimité des présents et représentés le relevé de décisions du Bureau du 9 décembre 2022.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Indemnités des élus

Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Le président explique qu'il a fait beaucoup d'efforts depuis la création du Pays en 2004, au niveau de son indemnité. Il n'y a aucune raison pour qu'on sacrifie les indemnités des élus. C'est pourquoi, compte tenu de l'accroissement des activités du PETR et de la clause de revoyure des indemnités prévues en 2020, il propose qu'au prochain comité syndical une application totale de la loi soit votée ainsi qu'il suit :

Montant de l'indemnité des vice-présidents (6) :

- Taux maximal de l'indemnité des Vice-Présidents fixé par la loi : 11,81% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (indice majoré 830) soit **475,41 € brut/mois**
- Taux de l'indemnité des vice-présidents voté en comité syndical du 7 septembre 2020 : 11% soit : **442,81 € brut/mois**

Soit une différence de 32,60 € brut/mois ce qui représente un montant de 391,20 € brut/an/indemnité.

Le président souhaite que l'indemnité des vice-présidents soit augmentée au maximum de ce que prévoit la loi.

Montant de l'indemnité du président :

- Taux maximal de l'indemnité du Président fixé par la loi : 29,53% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (indice majoré 830) soit **1 188,74 € brut/mois**
- Taux de l'indemnité du Président voté, sur sa proposition, en comité syndical du 7 septembre 2020 à la suite de son élection à la présidence : 13% soit : **523,32 € brut/mois**

Soit une différence de 665,42 € brut/mois ce qui représente un montant de 7 985,04 € brut/an.

Le montant de l'indemnité perçue par le président correspond à 44% de l'indemnité maximale.

Le président souhaite que son indemnité soit portée à 70 % de l'indemnité maximale. Il fait observer qu'il maintient encore un effort de sa part.

Il précise que les frais de déplacement des élus ne sont pas remboursés.

François de Bélizal le remercie de prendre ainsi soin de ses vice-présidents. Il est important que le Bureau et les vice-présidents travaillent ensemble. Selon lui, le problème de fond du Pays n'est pas celui des indemnités mais comment les élus travaillent ensemble de façon beaucoup plus étroite.

André Accary pense qu'il faut appliquer complètement la loi en matière d'indemnités des élus.

S'en suivent des échanges entre les membres du Bureau sur le fonctionnement du Pays, sa perception et son intérêt pour le territoire. Il en ressort que le Pays est un lieu de partage, de faire ensemble des projets, une plateforme de services et de financements. Tous les élus présents sont favorables au Pays et à ses actions.

Montant des cotisations des communautés de communes membres

Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Le président rappelle qu'à l'issue de la présentation du débat d'orientations budgétaires aux membres du comité syndical le 21 décembre 2022, le vote du montant de la cotisation 2023 des communautés de communes membres a été ajourné dans l'attente de la parution de l'évolution de la population INSEE au 1^{er} janvier 2023.

Depuis, le compte de résultat de l'année 2022 a été clôturé.

Il laisse apparaître plusieurs faits nouveaux intervenus depuis la préparation du DOB :

En 2022, le PETR a perçu 3 subventions Leader :

- ingénierie 2019 : 41 591 €
- ingénierie 2020 : 59 303 €
- ingénierie 2021 : 54 204 €, perçue le 31 décembre 2022

Il est important de souligner qu'il s'agit là d'un fait exceptionnel qui ne se reproduira pas en 2023. Cela est dû à un phénomène de « rattrapage » et de solde des dossiers en fin de programmation.

De plus, le PETR a perçu des subventions qui étaient en attente :

- la subvention de la DRAC pour l'étude GRAHAL sur la stratégie de protection sollicitée en 2019 : 45 000 €
- le solde de la subvention de la Région sur la même étude : 4 440 €

Et une subvention non prévue au BP 2022 :

- une subvention DGD liée aux documents d'urbanisme (modification du SCoT) : 10 000 €

En outre, les 60 000 € budgétés pour la recherche de médecins n'ont pas été engagés compte tenu de l'infructuosité de l'appel d'offre.

Tout cela contribue au résultat conséquent à fin 2022.

La décision prise par les élus lors du dernier comité syndical de ne pas créer de poste dédié aux contractualisations (en lien avec le contrat « Territoires en action » à signer avec la Région Bourgogne Franche-Comté) a entraîné le retrait du coût de ce poste au chapitre des charges de personnel du BP 2023 qui avait été inclus dans le DOB.

Le budget 2023 tient compte de l'évolution du point d'indice des fonctionnaires.

En outre, il est important de souligner que le PETR :

- maintient le non-remboursement des frais de déplacement du président et des vice-présidents, y compris hors du territoire
- maintient à leur niveau actuel les indemnités des vice-présidents (sous réserve de l'évolution de la réglementation) et celle du président. L'indemnité du président est équivalente à 44 % de l'indemnité maximale prévue par la réglementation ce qui génère une économie de 7 985,04 € bruts par an pour le PETR.

Il faut aussi noter la baisse de la population légale publiée au 1^{er} janvier 2023 du Pays Charolais-Brionnais (voir statistiques de l'INSEE, soit une perte de 526 habitants).

Dans ces conditions, l'élaboration du budget, qui tient compte de tous ces éléments, permet de maintenir pour 2023 le montant de la cotisation des communautés de communes à 9 € par habitant.

Cotisation 2023 des communautés de communes membres

Cotisation 2023 des communautés de communes membres	Population municipale en vigueur au 1 ^{er} janvier 2023	Montant cotisation 2023/hab.	Montant cotisation 20223
CC Le Grand Charolais	39 957	9,00 €	359 613,00 €
CC Entre Arroux, Loire Somme	21 856	9,00 €	196 704,00 €
CC Brionnais Sud Bourgogne	15 002	9,00 €	135 018,00 €
CC de Marcigny	6 043	9,00 €	54 387,00 €
CC de Semur-en-Brionnais	5 191	9,00 €	46 719,00 €
TOTAL	88 049	9,00 €	792 441,00 €
TOTAL GLOBAL A PERCEVOIR			792 441,00 €

Evolution de la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier de 2019 à 2023

	Population municipale en vigueur au 1 ^{er} janvier					Ecart 2022-2023
	2019	2020	2021	2022	2023	
CC Le Grand Charolais	40 144	40 158	40 136	40 194	39 957	-237
CC Entre Arroux Loire Somme	23 051	22 741	22 458	22 056	21 856	-200
CC Brionnais Sud Bourgogne	15 271	15 196	15 116	15 055	15 002	-53
CC de Marcigny	6 233	6 196	6 140	6 089	6 043	-46
CC de Semur en Brionnais	5 196	5 182	5 164	5 181	5 191	10
TOTAL	89 895	89 473	89 014	88 575	88 049	-526
Perte nombre d'habitants		-422	-459	-439	-526	

Evolution du montant total de la cotisation entre 2022 et 2023

Communauté de communes	Cotisation 2022 9 €/habitant	Population municipale 1 ^{er} janvier 2023	Cotisation 2023 9 €/habitant
CC Le Grand Charolais	361 746	39 957	359 613
CC Entre Arroux Loire Somme	198 504	21 856	196 704
CC Brionnais Sud Bourgogne	135 495	15 002	135 018
CC de Marcigny	54 801	6 043	54 387
CC de Semur en Brionnais	46 629	5 191	46 719
TOTAL	797 175,00 €	88 049	792 441,00 €
Ecart montant total de la cotisation entre 2022 et 2023			- 4 734,00 €

Préparation du budget 2023

Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Les documents budgétaires ont été joints à la synthèse dans le document « annexe 1 ».

L'annexe 1 comporte les documents suivants :

- affectation des résultats 2022,
- présentation du CA 2022 du budget général et du budget annexe PAH/UNESCO,
- propositions du BP 2023 du budget général,

Le Président demande à la Directrice de présenter les grandes lignes du budget.

La Directrice commente les tableaux fournis avec la synthèse.

Point sur les contractualisations (contrat territoires en action (TEA) avec la Région 2022-2028, candidature au programme Leader 2023-2027, candidature au FEDER Rural, contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat)

Rapporteur : M. Pierre Berthier

Contrat territoires en action (TEA) avec la Région 2022-2028

Période concernée : 2022 à 2026-2028 (revoiture en 2026 après les élections)

Signataires :

- Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté
- Président du PETR du Pays Charolais-Brionnais

Enveloppe réservée au territoire par la Région : 3,7 millions d'euros

1 contrat comprenant 5 axes thématiques dont 2 obligatoires :

Axes obligatoires :

- 1 : accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique
- 2 : conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population

Axes facultatifs : (les 3 sont choisis par le PETR)

- 3 : faciliter l'accès à la santé pour tous
- 4 : favoriser les mobilités durables du quotidien
- 5 : axe à proposer par le territoire = accompagner la candidature UNESCO du PCB

État d'avancement de la préparation du contrat :

La convention incluant la stratégie et la maquette financière par axe est prête.

Elle a été préparée par les services du PETR en lien avec ceux des CC et de la Région.

Elle a été approuvée à l'unanimité par les élus du comité syndical du PETR par délibération prise lors de la réunion du 1^{er} décembre 2022.

Visioconférence avec Éric Houlley, vice-président de la Région :

À la demande de Madame Stéphanie Dumoulin, un échange en visioconférence a eu lieu le vendredi 23 décembre 2022. Y ont participé : Jean-Marc Nesme, président du PETR, Stéphanie Dumoulin, présidente de la CC Brionnais Sud Bourgogne, Dominique Fayard, directrice du PETR, Éric Houlley, vice-président de la Région et Vivien Jeancler, conseiller au cabinet de la présidente de la Région.

Stéphanie Dumoulin indique qu'elle avait accueilli Jérôme Durain à la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne et lui avait fait part des difficultés des élus devant les nombreux dispositifs régionaux et leur complexité. A la suite de ce échange, le vice-président de la Région Éric Houlley a proposé une réunion en visioconférence.

Rencontre avec l' élu référent :

Une rencontre entre Pierre Berthier, vice-président chargé des contractualisations, Dominique Fayard, directrice du PETR et Franck Charlier, conseiller régional, référent pour le contrat Territoires en action du Pays Charolais-Brionnais a eu lieu dans les locaux du PETR le mardi 10 janvier 2023.

Lors de cet entretien, Pierre Berthier a exprimé la volonté des élus du Charolais-Brionnais de signer le contrat le plus rapidement possible. Franck Charlier a indiqué que la Région pourrait voter le contrat en mars 2023. Par ailleurs, il s'est montré favorable à la proposition faite par le PETR de faire co-financer 3 postes existants au sein de la structure (chargée de mission SCoT, chargée de mission santé et chargé de mission UNESCO).

Il est important de noter que le discours des élus régionaux et celui des services de la Région divergent sur les attendus du contrat, notamment en ce qui concerne l'ingénierie devant accompagner la mise en œuvre du contrat. Il existe en effet plusieurs interprétations du règlement d'intervention « *Ri_30.14 ingénierie des territoires de projet, postes* ».

À la suite de cette rencontre, il est prévu que Franck Charlier s'entretienne avec les services de la Région puis que ces derniers reviennent vers les services du PETR pour finaliser la préparation de la convention.

La Directrice ajoute qu'elle a reçu ce matin un message de Laurent Verger, des services de la Région, lui demandant de lui envoyer avant le 16 février, date de son retour de congés, la convention modifiée à la suite des échanges avec Franck Charlier ainsi que la liste des projets à inscrire au contrat pour 2023. Elle demande aux élus de prendre une position politique sur ce sujet : quels projets ? quelle répartition territoriale de l'enveloppe ? Le contrat se construit au fil de l'eau, avec une programmation annuelle des projets. Cependant, il est indispensable d'avoir une vision pluriannuelle pour anticiper la consommation de l'enveloppe et avoir une répartition équilibrée sur le territoire.

À la suite d'un échange, les membres du Bureau proposent d'inscrire au TEA pour l'année 2023 les projets suivants :

- ***rénovation de l'ancienne gendarmerie de Semur-en-Brionnais, portée par la communauté de communes de Semur-en-Brionnais***
- ***l'accompagnement du cabinet GRAHAL dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature au patrimoine mondial, porté par le PETR du Pays Charolais-Brionnais***
- ***la rénovation de la salle multisports à Digoin portée par la ville de Digoin (sous réserve de l'avancement du projet)***
- ***la création d'une micro-crèche à Saint-Symphorien-des-Bois portée par la commune de Saint-Symphorien-des-Bois (sous réserve de l'avancement du projet)***
- ***la recherche de médecins, projet porté par le PETR du Pays Charolais-Brionnais***

Candidature au programme Leader 2023-2027

La candidature au futur programme Leader 2023-2027 a été envoyée en juillet 2022.

L'audition des représentants du PETR du Pays Charolais-Brionnais a eu lieu le 6 octobre 2022.

La Région doit communiquer la liste des territoires retenus dans le courant du mois de janvier 2023.

Nous sommes donc en attente de nouvelles de la Région.

Après quoi, si le territoire est retenu, une nouvelle phase de travail va s'ouvrir (1^{er} semestre 2023) qui va consister à préparer la convention Leader 2023-2027 et notamment les fiches actions définitives à partir des propositions soumises par le PETR dans le cadre du dossier de candidature.

Plusieurs porteurs de projets se sont déjà manifestés auprès de la gestionnaire Leader.

Pierre Berthier indique que la candidature du PETR du Pays Charolais-Brionnais a été retenue. Des informations en ce sens lui sont parvenues des élus régionaux. Il attend la confirmation écrite.

Candidature au FEDER Rural 2023-2027

La candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) du FEDER Rural 2023-2027 a été envoyée par les services du PETR du Pays Charolais-Brionnais à la Région le 16 janvier 2023.

La stratégie territoriale proposée inclut celle proposée dans le cadre de la contractualisation des « Territoires en action » avec la Région, ainsi qu'il est demandé dans le cahier des charges.

Elle est complétée par une approche multithématique portant sur les thématiques :

- Villages intelligents
- Mobilités durables rurales
- Renouvellement urbain en milieu rural
- Tourisme durable, patrimoine et culture

La candidature du Pays Charolais-Brionnais est actuellement en cours d'analyse par les services de la Région qui, en plus des pièces obligatoires fournies lors du dépôt de la candidature (acte de l'instance compétente autorisant le dépôt de la candidature à l'AMI, courrier signé du représentant légal et stratégie proposée par le territoire), ont exigé des documents complémentaires non demandés par le cahier des charges de l'AMI (intégralité du projet de territoire du PETR pour le mandat 2020-2026, diagnostic du territoire contenant les enjeux réalisés en amont de l'élaboration de ce projet).

Le PETR dispose d'un document présentant les 3 grands axes du projet de territoire et les 22 objectifs qui en découlent, adopté par les élus lors du comité syndical du 14 décembre 2021.

Il n'existe pas de document de diagnostic associé au projet de territoire. Le diagnostic qui a servi de base pour mettre à jour le projet de territoire à la suite des élections de 2020, à partir du projet de territoire déjà existant (= stratégie du GAL du Leader 2014-2020) et que les élus ont demandé de reprendre dans son intégralité, s'est fondé sur plusieurs travaux :

- évaluation du SCoT réalisée en 2020,
- stratégie des contractualisations précédentes et leurs bilans,
- diagnostic réalisé dans le cadre de la préparation du CRTE.

Ces documents ont été envoyés aux services de la Région.

Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat

Une réunion de travail a eu lieu à la sous-préfecture de Charolles le mardi 17 janvier 2023.

Ont participé : Géraldine Vrolant, secrétaire générale, Ludovic Taboulet, pôle ingénierie territoriale, Dominique Fayard, directrice du PETR et Gaëlle Narboux, gestionnaire Leader. L'objectif de cette réunion était de dresser un premier état des lieux des projets pouvant être inscrits au CRTE pour l'année 2023.

Il en ressort une première liste (*non exhaustive et sous réserve*) :

Communauté de communes	Porteur	Projet
CC Le Grand Charolais	Ville de Paray-le-Monial	Pelouse synthétique au stade de football
CC Le Grand Charolais	Commune de Saint-Bonnet-de-Joux	Abattoir de volailles
CC Entre Arroux Loire et Somme	CC Entre Arroux Loire et Somme	Réhabilitation de la piscine communautaire de Gueugnon
CC Entre Arroux Loire et Somme	Ville de Gueugnon	Reconversion de deux friches d'anciens collèges
CC Entre Arroux Loire et Somme	Commune de Toulon-sur-Arroux	Micro-crèche
CC de Semur-en-Brionnais	CC de Semur-en-Brionnais	Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie (2ème tranche, logements)
CC de Semur-en-Brionnais	CC de Semur-en-Brionnais	Pôle de développement autour du marché de Saint-Christophe
CC de Semur-en-Brionnais	Commune de Semur-en-Brionnais	Aménagement d'accueil touristique et aire de stationnement
CC de Marcigny	CC de Marcigny	Maison de santé pluridisciplinaire à Marcigny
CC Brionnais Sud Bourgogne	CC Brionnais Sud Bourgogne	Aménagement du parc de la gare à Baudemont
CC Brionnais Sud Bourgogne	CC Brionnais Sud Bourgogne	Nappes solaires à la piscine de Chauffailles
CC Brionnais Sud Bourgogne	Commune de Saint-Symphorien-des-Bois	Création d'une micro-crèche

Le comité technique (Cotech) se réunira le mardi 21 février 2023 à 9h30 à la sous-préfecture. Il réunit les services de la sous-préfecture, de la DDT, du PETR et des intercommunalités.

Le comité de pilotage (Copil) se réunira le mardi 7 mars 2023 à 9h dans les locaux du PETR.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Sélection des projets à inscrire au contrat en 2023
- Modalités d'accompagnement financier des projets pour l'année 2023
- Perspectives 2024

Fonds vert

Par ailleurs, l'Etat vient de doter un nouveau fonds appelé « fonds vert ». Il est destiné à accompagner financière des projets relevant des thématiques suivantes :

- rénovation des bâtiments pour performance énergétique (réduction de 40 % des consommations énergétiques et réduction des gaz à effet de serre)
- éclairage public
- co-voiturage
- prévention des inondations GEMAPI
- prévention des risques d'incendies de forêt
- « renaturation » des villes
- Recyclage des friches
- Tris à la source et valorisation des biodéchets.

Il est demandé aux sous-préfectures de recenser les projets susceptibles de relever des cibles et des priorités du fonds vert.

Il n'y a pas d'appel à projet, ni de date butoir. Les premiers arrivés seront les premiers servis dès lors qu'ils seront éligibles et considérés comme pertinents. Les projets matures sont donc les mieux placés pour y prétendre.

L'objectif est d'inciter à la poursuite ou à l'accroissement de l'investissement par les collectivités territoriales et leurs groupements en matière de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie en lien avec la préservation de l'environnement naturel.

Le préfet Séguy organise une réunion d'information relative à ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit fonds verts, le jeudi 26 janvier 2023 à 10h30 au salon Erignac de la Préfecture à Mâcon.

Point sur la modification en cours du SCoT

Rapporteur : M. David Cordeiro

L'année 2022 a été consacrée à la préparation du dossier de modification de SCoT et à la concertation avec différents partenaires sur son contenu.

À la suite de la réunion de la commission « urbanisme » du 24 janvier 2023, les propositions de modifications porteront sur les points suivants :

Prise en compte du projet d'inscription du paysage culturel de l'élevage bovin charolais sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité et renforcement des prescriptions sur la qualité paysagère et architecturale

- Préserver les haies et murets
- Préserver les prés d'embouche dont la valeur agronomique exceptionnelle est reconnue en délimitant des sous-secteurs inconstructibles (Ap)
- Préserver l'architecture par des règles prescriptives afin de conserver les formes simples et teintes douces des bâtiments
- Reconnaître les différentes unités paysagères
- Inclure le périmètre du bien proposé au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO)

Précision des règles d'implantation des équipements de production d'énergie renouvelable : développer l'ensemble des sources d'énergies renouvelables (avec le souci de préservation des terres agricoles et des qualités paysagères du Pays Charolais-Brionnais).

Eolien :

- Dans l'attente de l'inscription du Bien, principe d'interdiction de développer des projets éoliens dans la zone du Bien et la zone tampon
- Possibilité ailleurs sur le territoire si le projet présente une faible réciprocité paysagère et une faible sensibilité environnementale
- Ajouter les cartes de sensibilité paysagère dans les documents d'urbanisme

(Etude d'aire d'influence paysagère (AIP) en cours, rendu prévu au quatrième trimestre 2023).

Photovoltaïque :

- Se doter de règles d'implantation concernant les parcs PV
- Cartographier des sites propices à l'installation de projets photovoltaïques
- Encourager les projets de parcs photovoltaïques flottants s'il est démontré que leur impact sur l'environnement demeure modéré

Bois bocager :

- Valoriser le bois bocager
- Considérer systématiquement la possibilité d'installer une chaufferie bois lorsqu'il s'agit de projets d'équipements publics

Renforcement des prescriptions en matière de rénovation énergétique du bâti :

- Mise en œuvre d'une architecture bioclimatique
- Réglementation de l'orientation des constructions neuves
- Dérogation possible si le projet remplit les critères de durabilité et d'insertion paysagère

- Réhabilitation du parc de logement ancien (lutte contre la vacance)

Précision des objectifs des politiques d'implantation commerciale :

- Soutenir l'activité commerciale des centralités
- Rendre obligatoire la délimitation de ces centralités commerciales
- Orienter les politiques menées par chaque ville dans les zones identifiées par les documents d'urbanisme
- Réglementer le traitement des façades

Amélioration de la mise en œuvre des nouvelles mobilités :

- Les collectivités recensent les emplacements stratégiques d'intermodalité
- Les collectivités réalisent une étude foncière autour des gares
- Augmenter les bornes de recharge publique pour véhicule électrique (engagement des collectivités)
- Privilégier le terre-plein lors d'opérations de végétalisation
- Mettre des équipements pour le vélo, bornes électriques
- Solution de stationnement peu consommatrice d'espaces

Prise en compte du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne :

- Moins imperméabiliser les sols et privilégier des matériaux perméables pour les espaces de stationnement.
- Interdiction de construire dans les zones humides inventoriées
- Classer les ripisylves en Espaces Boisés Classés

Un document détaillant l'ensemble des prescriptions modifiées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du Scot, sous forme de tableau, est joint à cet envoi.

Enquête publique

Une fois finalisé, le dossier de la **modification du SCoT devra être soumis à enquête publique**. Celle-ci devrait se dérouler au **printemps 2023**.

Le comité syndical sera alors amené à se prononcer sur la version finale du SCoT modifié, dans sa dernière version tenant compte des avis et observations du public, **pour une entrée en vigueur du document modifié à l'été 2023**.

Pour en savoir plus :

<https://www.charolais-brionnais.fr/modification.html>

Un échange s'engage sur les énergies renouvelables et leur implantation. Il est nécessaire d'avoir, à l'échelle du SCoT, une vision d'ensemble.

François de Bélizal évoque un projet d'implantation de 264 000 panneaux photovoltaïques à Ligny-en-Brionnais sur 122 hectares de propriété privée, censé procurer un loyer annuel de 4 500 €/hectare et 170 000 € par an à la commune.

Les élus constatent que les projets se multiplient.

David Cordeiro indique que le SCoT prescrira des zones d'exclusion.

Une discussion s'engage ensuite sur la répartition des activités économiques et commerciales.

Pour **Gérald Gordat et Edith Gueugneau**, il ne faut pas opposer le centre-ville à la périphérie.

Pour **David Cordeiro**, il faut réguler pour donner sa chance au centre-ville.

Le Président demande que l'on supprime la mention relative aux équipements structurants (cinéma, locaux des administrations publiques, établissements d'enseignement, de santé, salle de spectacle, etc.) qui pour lui, et pour Gérald Gordat, vise la communauté de communes Le Grand Charolais et en particulier Paray-le-Monial, Digoïn et Charolles.

Le Président insiste sur le fait que dans le SCoT, il faut conseiller, suggérer, mais ne pas être prescriptif. **Stéphanie Dumoulin** souhaite avoir des outils sur lesquels s'appuyer pour émettre des avis, avec la possibilité de dire oui ou de dire non.

David Cordeiro indique que l'urbanisme commercial se traite dans la durée.

Edith Gueugneau constate que le Covid a entraîné des changements dans la consommation.

Gérald Gordat ajoute qu'il faut trouver un équilibre entre le centre-ville et la périphérie.

Le Président dit qu'il faut faire confiance aux élus locaux, au maire de la commune concernée par les implantations qui connaît le mieux sa commune.

Gérald Gordat explique que l'ouverture de l'autoroute A79 dans l'Allier a généré de nombreux contacts auprès de la communauté de communes Le Grand Charolais pour des implantations économiques.

David Cordeiro ajoute qu'il ne faut pas prendre par défaut tout ce que les autres ne prennent pas.

Le Président insiste : il faut laisser de la liberté aux élus locaux.

David Cordeiro est favorable aux complémentarités entre les territoires.

Présentation du logo du paysage culturel de l'élevage bovin, candidat au patrimoine mondial (UNESCO)

Rapporteur : M. François de Bélizal

Le vice-président explique que compte tenu de l'avancée du projet de candidature au patrimoine mondial, le Pays Charolais-Brionnais souhaite amorcer une phase plus offensive de communication afin de promouvoir le projet et susciter l'adhésion du plus grand nombre. Cela passe, entre autres, par la conception d'une identité visuelle qui doit accompagner la candidature dans sa phase finale, pendant la phase d'inscription puis une fois l'inscription obtenue.

Marie Dury, chargée de mission attractivité et communication, et Aurélien Michel, chargé de projet UNESCO, sont invités à présenter la nouvelle identité visuelle de la candidature au patrimoine mondial préparée par l'agence PANAMA, de Mâcon, avec l'équipe du PETR.

Marie Dury explique la démarche et en rappelle les principaux objectifs :

- créer l'image du Bien
- donner une nouvelle image de la candidature pour montrer l'évolution du dossier
- matérialiser le paysage en ayant un logo qui permette immédiatement de l'associer au site et de comprendre sur quoi porte la candidature (appropriation)
- être en cohérence avec le logo du Pays Charolais-Brionnais.

Elle ajoute que l'agence PANAMA, de Mâcon, a été retenue pour réaliser la nouvelle identité visuelle de la candidature ainsi que la charte graphique pour un montant de 2 400 HT soit 2 880 € TTC.

Elle présente le nouveau logo et le commente.

Les membres du Bureau sont satisfaits de la proposition de l'agence PANAMA.

Denis Prost suggère d'alléger le titre. Il propose de remplacer « bocage de l'élevage bovin » par « bocage d'élevage bovin ».

Sur proposition du Président, le Bureau valide à l'unanimité des présents et représentés le logo du paysage culturel de l'élevage bovin proposé par l'agence PANAMA.

Recrutement de cabinets pour l'installation de médecins libéraux

Rapporteur : M. Denis Prost

Le vice-président explique que le Pays Charolais-Brionnais, dans le cadre de son contrat local de santé (CLS), participe à l'amélioration de la santé des habitants et à favoriser l'accès à un médecin pour tous. Le travail avec le cabinet de recrutement Laborare conseil a permis l'installation de quatre médecins généralistes (espagnols). Afin de poursuivre le travail avec un nouveau cabinet, une consultation a été lancée dans le courant du premier semestre 2022. Celle-ci s'est révélée infructueuse. C'est pourquoi, une démarche a été menée en direct pour trouver un prestataire.

Trois cabinets ont été rencontrés par visioconférence en présence de la directrice du PETR, du vice-président à la santé et de la chargée de mission. Afin de maximiser les chances d'installer au plus vite un médecin, il est proposé de travailler en parallèle avec deux cabinets ayant des bassins de recrutement différents.

Le vice-président propose de contracter avec les deux cabinets suivants :

- Le cabinet Activa medical. Installé à Rennes, il travaille avec la filière française, ce qui facilite les démarches d'installation et d'intégration pour les praticiens. Un point d'étape est fait tous les mois avec le référent d'Activa medical pour informer la collectivité cliente des contacts pris, entretiens réalisés, etc. Le coût est de 17 640 € TTC par médecin.
- Le cabinet CFIPF Work your way to France. Ce cabinet travaille déjà avec la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du salon de l'immigration d'Utrecht (Pays-Bas). Il cible prioritairement les Pays-Bas mais aussi l'Espagne, l'Allemagne et développe actuellement des contacts en Grèce. Il accompagne les professionnels dans leur démarche, cours de français, installation, etc. Le coût est de 11 560 € TTC par médecin.

Sur proposition du Président, le Bureau, à l'unanimité des présents et représentés :

- **décide de contracter avec les deux cabinets « Activa medical » et « CFIPF Work your way to France »,**
- **autorise le Président à signer les contrats avec les deux cabinets « Activa medical » et « CFIPF Work your way to France »,**
- **autorise le Président à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette action.**

Retour sur le salon de l'emploi de la santé et du social

Denis Prost fait ensuite un compte rendu du salon de l'emploi de la santé et du social qui s'est tenu le jeudi 2 février 2023 au CAP à Paray-le-Monial.

Ce salon, à l'initiative de la chargée de mission santé du PETR, Orane Vancoillie, a été organisé par le PETR du Pays Charolais-Brionnais, en collaboration avec la Mission locale du Charolais, l'AR2S et Pôle emploi.

Le salon a accueilli 51 exposants. 66 métiers et 23 formations étaient représentés.

1105 personnes ont été accueillies, dont 476 jeunes venant des établissements scolaires du territoire et 629 personnes « grand public ».

Les retours des professionnels, des visiteurs, de la presse, etc. sont très positifs.

Le vice-président exprime sa grande satisfaction devant la réussite de cette première édition qui a connu un véritable succès, au-delà des attentes.

Il souligne le travail très important réalisé par la chargée de mission santé et les partenaires pour organiser cet événement et insiste sur le fait que préparer un tel événement prend beaucoup de temps.

Le vice-président propose de le renouveler dans deux ans.

Les membres du Bureau sont favorables au renouvellement de ce salon tous les deux ans.

Participation à l'édition 2023 du salon CIEL à Lyon (Carrefour de l'immobilier d'entreprise)

En l'absence de Dominique Lotte, le Président et la Directrice présente ce sujet.

CIEL est le Carrefour de l'immobilier d'entreprises Lyon Saint-Etienne Roanne.

Il se déroulera au Palais de la Bourse à Lyon : **du mercredi 7 juin 9h30 au jeudi 8 juin 14h.**

Cet évènement est organisé par la CCI Lyon Métropole, qui a souhaité proposer un salon sur l'immobilier d'entreprise à mi-chemin entre celui de Paris (SIMI) et celui de Cannes (MIPIM).

Comme son nom l'indique, le cœur du sujet est l'immobilier d'entreprise : bureaux – tertiaire, logistique – stockage, production – industrie – locaux commerciaux. Le profil public est le suivant : chefs d'entreprises et start-up, investisseurs, directeurs immobiliers.

Pour rappel : le Pays Charolais-Brionnais a souhaité y participer fin 2019, sur proposition de la CCI71. La participation a eu lieu en 2021 à la suite de plusieurs reports dus au COVID-19. Cette participation a donné lieu à différents échanges qualitatifs et à une journée d'accueil en Charolais-Brionnais de prospects et d'investisseurs.

Il n'y a pas eu de participation en 2022.

Il est proposé de renouveler la participation du PETR pour l'édition 2023 du salon CIEL.

Comme pour 2021, une participation collective avec les 5 communautés de communes et la CCI de Saône-et-Loire semble la plus appropriée.

Pour 2023, Germain Michel, responsable de clientèle salons/évènements, propose **2 options pour le stand** :

- Option 1 : stand de 6 m² à 5 300 € HT, au centre en bleu sur le plan. Ce serait l'idéal car ils offrent une bonne visibilité.
- Option 2 : 2 stands de 4,5 m² à 3 700 € HT /l'un soit 7 400 € HT, stand vert pomme sur les côtés de la salle. Un seul paraît juste en superficie car nous rassemblons 5 CC.

Voir le plan page suivante.

A noter : tous les stands seront placés au RDC ce qui réduit la superficie de la partie « purement » salon par rapport aux années précédentes. L'étage sera réservé aux salles de conférences, d'ateliers et à l'espace VIP exposants.

M. Michel sera en mesure de nous confirmer la disponibilité d'un stand courant février.

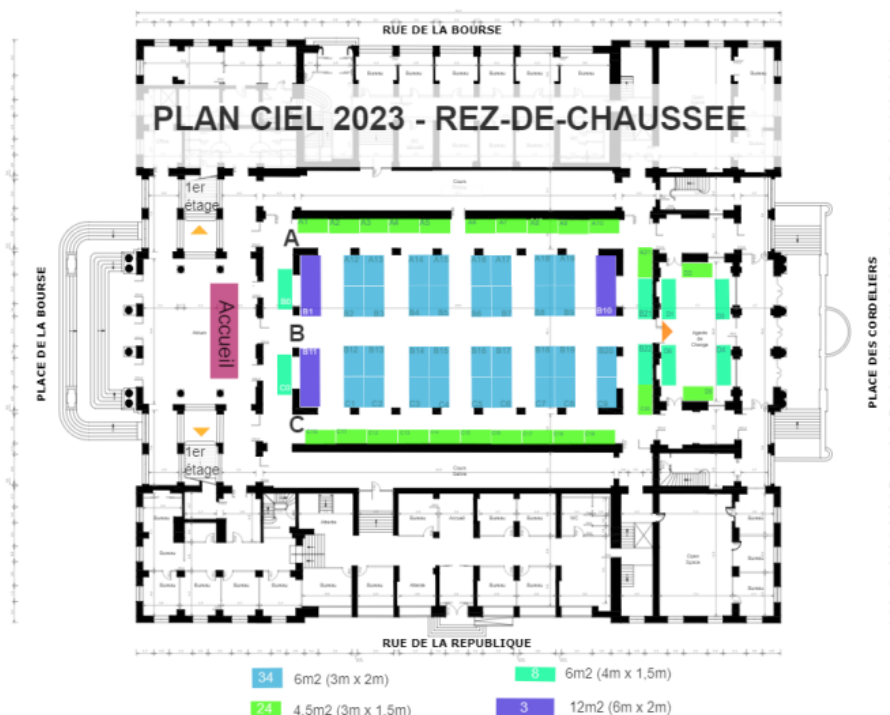
Nous avons également demandé le chiffrage d'un 1 atelier à 850 € HT.

Il semble intéressant d'avoir cette tribune lors de l'édition 2023 et de définir la thématique à aborder.

Les élus ne souhaitent pas s'engager dans un atelier. Ils préfèrent mettre les moyens dans la communication.

Denis Prost souligne que lors de la précédente participation du PETR, la communication humoristique avait permis au territoire du Charolais-Brionnais de se démarquer et de avoir été très bien perçue.

Plan du salon - RDC



Pour rappel : le bilan financier de la participation à l'édition 2021 du salon CIEL était le suivant :

DEPENSES EN TTC		RECETTES	
Stand	7 920,00 €	Subv. FNADT	5725
Ateliers	1 680,00 €	Subv Région	5852,45
Mobilier & aménagement	2 012,40 €		
Livret Versus	201,60 €		
Livret Foncier	1 605,60 €		
Livret territoire			
Livret Nos locaux			
Frais de déplacements Rudi Fievet	64,20 €		
produits dérivés non mentionnés			
TOTAL	13 484	TOTAL	11 577,45

Reste à charge pour le PETR 1 906,35 €

Sur proposition du Président, le Bureau, à l'unanimité des présents et représentés :

- émet un avis favorable à la participation du PETR du Pays Charolais-Brionnais à l'édition 2023 du salon CIEL. Cette participation se fera de manière collective avec les 5 communautés de communes et la CCI de Saône-et-Loire.
- autorise le Président à solliciter des subventions auprès du FNADT et de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- autorise le Président à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.